



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	15.02.2022
Titre du projet du marché	N09.52 200059 - Rev.Vevey-Glion - APR GC et DLT pour la réfection des enrobés entre Vevey et Glion (ID 7895)
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	231387
N° de la publication SIMAP	1236591
Date de publication SIMAP	27.01.2022
Adjudicateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac
Organisateur	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac, à l'attention de N09.52 200059 - Rev.Vevey-Glion - APR GC et DLT pour la réf. des enrobés entre Vevey et Glion ID7895, Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Suisse, Téléphone: +41 58 461 87 11, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	18.02.2022, sur simap.
Rendu documents	08.03.2022 à 23h59, le timbre postal faisant foi. Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB dans une enveloppe cachetée portant le numéro / l'intitulé officiel du projet avec la mention «Ne pas ouvrir, documents d'appel d'offres».
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71300000 - Services d'ingénierie Auteur de projet et direction locale des travaux (génie civil et environnement).
Description détaillée des prestations / du projet	Le mandat mis en soumission a pour objet le renouvellement de revêtements de l'autoroute N09 entre Vevey et Glion. Le tronçon concerné est de 5.3 km et est situé entre le km 28.6 et le km 33.9 (portail du Tunnel de Glion) Le mandat comprend le projet d'intervention (MP) ainsi que les phases 41 à 53 selon SIA 103. Les prestations environnementales, sans le SER, font partie du mandat. Les prestations sont clairement définies.
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Admise. 50% au maximum de la prestation peuvent être fournis par des sous-traitants.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc BAMO et organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	l'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.
Conditions de participation	Le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire est supérieur au double du montant annuel du marché ; Déclaration volontaire du soumissionnaire signée ; Extrait(s) du registre du commerce pour le soumissionnaire et le cas échéant pour chaque membre de l'association de partenaires. Pour les sociétés ayant leur siège à l'étranger, attestation(s) analogue(s). Ces documents doivent dater de moins de trois mois par rapport au délai de remise de l'offre.
Critères d'aptitude	Q1 Capacité technique du soumissionnaire

	Q2 Capacité économique et financière du soumissionnaire
	Q3 Aptitudes et disponibilités des personnes-clés
Critères d'adjudication / de sélection	C1 Prix 50 %, dont : C1.1 Prix nominal 30 % (linéaire) C1.2 Fiabilité du prix 20 % C2 Qualité de l'offre : analyse des tâches, des risques et de la durabilité, proposition de marche à suivre, concept de gestion de la qualité, plausibilité de l'offre, caractère innovant 30 % C3 Qualité du soumissionnaire : qualification des personnes-clés par rapport aux exigences du projet 20 %
Indemnités / prix :	Pas d'indemnités.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.• La description du projet et des enjeux est suffisante.• Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation ou exclusion du marché sont correctes.• Les moyens d'appréciation et la pondération des critères d'adjudication sont clairement indiqués.• Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix.• Les délais sont corrects.
Manques de l'appel d'offres	Selon les points ci-dessus. Pour chaque point, préciser les articles de loi concernés ou les articles des règlements SIA 142, 143, 144.
Observations de l'OMPr	L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux. L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

